



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 février 2018 sous la présidence de M. Hervé Nieuviarts, Maire.

### **RYTHMES SCOLAIRES 2018-2019**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des différentes réunions du comité de pilotage pour l'organisation des rythmes scolaires 2018-2019 et du conseil d'école du 15 février 2018. Ce dernier s'est positionné pour la semaine de 4 jours : lundi-mardi-jeudi et vendredi, avec les horaires suivants : 8 h 30-12h et 14h-16h30. Le Conseil Municipal, 17 voix pour, 2 voix contre, approuve à compter du mois de septembre 2018 la modification des rythmes scolaires sur la base de la semaine de 4 jours.

### **LA GRANDE RECRE : Tarifs 2018/2019**

Dans le cadre de la nouvelle organisation des rythmes scolaires à compter de septembre 2018, avec la semaine des 4 jours d'école, la commune mettra en place un service d'accueil de loisirs à la journée les mercredis, ainsi que pour les petites vacances.

Le Conseil Municipal, 18 voix pour 1 abstention, fixe les tarifs suivants :

Q.F. CAF au 1.7.2018	Prix journée
Jusqu'à 599	8,50 €
600 à 799	12,50 €
800 à 999	14,50 €
1000 à 1199	16,00 €
1200 à 1499	17,00 €
plus de 1500	19,00 €
Pénalité retard,	5 €/enfant
Quelle que soit la tranche tarifaire, par tranche de 15 minutes	
Enfant hors commune non scolarisé à Marcilly	
supplément au QF	12 €/jour/enfant

Référence Quotient Familial CAF : QF au 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour toute l'année scolaire 2018-2019

- La facturation sera établie mensuellement
- Les heures d'ouverture :  
Mercredi : 9 h-17h –accueil échelonné 7h15 à 9 h et 17h à 18h30  
Petites Vacances : 9 h-17h –accueil échelonné 8h à 9 h et 17h à 18h30

### **IDENTIFICATION DE NOUVELLES VOIES SUR LE LOTISSEMENT DE LA CHAISE**

Le Conseil Municipal dénomme les voies nouvelles de la tranche 2 du lotissement : Allée des Guernazelles et Rue des Aigrettes

### **CONVENTION SERVITUDE SUR LE CHEMIN DES BRETONNIERES**

Afin de remédier aux problèmes d'évacuation des eaux pluviales lors de fortes précipitations et d'éviter tout débordement, il conviendrait de procéder à une extension des réseaux d'eaux pluviales en vue d'une évacuation vers un fossé existant sur une propriété privée. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant création de servitude ainsi que tous documents inhérents à ce dossier.

### **SALON DE PEINTURE ET SCULPTURE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 15ème Salon de Peinture et Sculpture aura lieu les samedi 8 et dimanche 9 décembre 2018, salle Chantaloup. Le Conseil Municipal sollicite la subvention au titre du FACC auprès du Conseil Départemental.